

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/33

9 décembre 1996

(96-5197)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

BANQUE MONDIALE

Déclaration de M. Gautam S. Kaji
Directeur général, Opérations, politiques et programmes
(intervenant en qualité d'observateur)

Au cours des dix dernières années, l'attitude des pays en développement à l'égard du commerce international a profondément changé. Nombre d'entre eux ont libéralisé de façon radicale leur régime commercial et la plupart ont participé avec enthousiasme au Cycle d'Uruguay et ont eu la sagesse de refuser la passivité et la recherche de préférences qui caractérisaient auparavant leur attitude.

Il est désormais incontestable qu'un régime commercial libéral contribue à l'amélioration de la situation économique à long terme. Au cours des trois dernières décennies, la croissance des économies ouvertes a été supérieure de 2 pour cent par an en moyenne à celle des économies fermées. Les pays d'Asie de l'Est ont montré la voie tant sur le plan de la libéralisation du commerce que sur celui de la croissance. En Amérique latine, le Chili s'est distingué, jusqu'à une époque récente, par sa politique commerciale simple et transparente et par sa vigoureuse croissance économique. Mais maintenant, plusieurs pays lui emboîtent le pas. En Afrique, la libéralisation du commerce s'est aussi accompagnée d'une amélioration des résultats, comme en témoigne l'exemple de Maurice et de l'Ouganda.

Alors que nous sommes réunis, à l'occasion de la première Conférence ministérielle de l'OMC, pour faire le bilan des dernières années et examiner le vaste programme de travail qui nous attend, nous devons garder à l'esprit que seules les actions entreprises volontairement par les pays peuvent conduire à une libéralisation durable. La Banque mondiale sait de longue date que les programmes de réforme ne sont couronnés de succès que s'ils émanent d'une ferme volonté politique et sont véritablement la "propriété" du gouvernement et de la société. De même, l'expérience du GATT a montré que le soutien apporté à la libéralisation des importations est plus marqué si celle-ci est associée à d'autres mesures de libéralisation profitant aux exportations.

L'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale jouent un rôle complémentaire en encourageant et en soutenant la libéralisation volontaire. Par ses conseils et ses prêts, la Banque aide les pays à adopter un régime commercial libéral. Elle peut leur apporter son concours pour l'élaboration, l'analyse et la mise en oeuvre des réformes, par exemple en mettant à profit les leçons concrètes apprises ailleurs, en identifiant les avantages des réformes et en finançant les restructurations nécessaires - c'est-à-dire le coût des réformes.

La Banque se place dans une optique essentiellement unilatérale, considérant que les pays eux-mêmes - et non leurs partenaires - sont les principaux bénéficiaires des réformes commerciales qu'ils entreprennent. Mais elle n'ignore pas pour autant les importantes retombées que peut avoir une libéralisation unilatérale - c'est-à-dire la dimension multilatérale, autour de laquelle s'articule l'action de l'OMC. En réunissant les différents partenaires commerciaux, l'OMC permet aux pays d'"arrimer" leurs réformes unilatérales au moyen de diverses mesures multilatérales, comme la consolidation de

leurs droits de douane; elle leur permet aussi de négocier l'amélioration de leur accès aux marchés des autres pays et, dans le cadre de ses règles multilatérales, d'oeuvrer à l'instauration d'un système commercial mondial équitable et efficace.

Quels sont les principes et les priorités qui devraient régir le système commercial au cours des prochaines années? Le principe le plus important est peut-être celui de la non-discrimination - entre produits et secteurs, mais aussi entre pays et régions. Notre objectif devrait donc être d'uniformiser les règles du jeu du commerce international, en veillant à ce que chacun puisse marquer des points. Sans cela, les bénéfices découlant du commerce international seront amoindris, les entrepreneurs privés étant encouragés à traiter avec des fournisseurs favorisés, mais inefficaces. A cet égard, il faut louer l'intention des membres de l'APEC qui envisagent de procéder à une libéralisation collective, mais sur la base du traitement de la nation la plus favorisée.

Dans le secteur manufacturier, tout d'abord, la décision d'éliminer l'Arrangement multifibres (AMF) a été une grande victoire pour le principe de la non-discrimination. Nous devrions nous efforcer sans relâche de faire en sorte que cette décision soit appliquée dans l'esprit et dans la lettre. Cela se traduira par une répartition beaucoup plus rationnelle de l'industrie des textiles et des vêtements dans le monde et nous ne devrions pas tarder à en toucher les dividendes. En 2005, ces dividendes pourraient être de l'ordre de 50 à 100 milliards de dollars EU par an (aux prix de 1992).

Les effets escomptés de l'élimination progressive de l'AMF montrent que, dans une réforme commerciale, il peut y avoir à la fois des perdants et des gagnants. Mais ils montrent aussi que pour les pays qui entreprennent une véritable libéralisation, les gains l'emportent très nettement sur les pertes. Les producteurs des pays en développement ne seront plus confrontés aux contingents imposés par les pays industriels. Les entreprises efficaces y gagneront, tandis que les autres pâtiront de l'ouverture à la concurrence. Les pays en développement en tireront aussi des avantages puisqu'ils pourront réorienter leurs ressources vers des marchés plus évolués qui ont bénéficié d'autres retombées des Accords du Cycle d'Uruguay. Les consommateurs des pays industriels profiteront quant à eux de la baisse des prix et ils en retireront un gain beaucoup plus important que la perte subie par les producteurs de ces pays. Il est intéressant de noter d'ailleurs que ce sont les anciens partisans de l'AMF qui ont le plus à gagner de son abolition. D'après les prévisions de la Banque mondiale, l'élimination de l'AMF devrait rapporter 29 milliards de dollars aux Etats-Unis et au Canada et 28 milliards de dollars à l'Union européenne.

Toutefois, l'AMF n'est pas le seul obstacle rencontré par les exportations de textiles. De nombreux pays en développement imposent aussi des restrictions aux importations de produits textiles. Celles-ci doivent donc être libéralisées pour que les pays en développement puissent tirer pleinement profit de la spécialisation, en important les vêtements qu'ils ne peuvent pas fabriquer eux-mêmes de manière efficace et en permettant à leurs industries exportatrices d'obtenir les tissus et accessoires dont elles ont besoin.

L'agriculture et les services méritent aussi une attention particulière. Dans de nombreux pays en développement, le secteur agricole souffre de la hausse des coûts résultant de la protection accordée à l'industrie. La suppression de ces obstacles entraînera une augmentation de la production vivrière et des exportations agricoles. Au Chili et au Kenya, par exemple, la libéralisation dans le secteur manufacturier s'est accompagnée d'une forte expansion des exportations agricoles. Cette mesure contribuera aussi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus ruraux. Elle revêt donc une importance particulière puisqu'elle s'attaque immédiatement et directement à l'une des principales causes de la pauvreté.

Les pays industriels et certains pays en développement font le contraire, protégeant l'agriculture au détriment de l'industrie. Ils continuent de percevoir des droits de douane élevés sur les produits

agricoles - même après le Cycle d'Uruguay - et dans bien des cas, l'administration de ces droits reste complexe et opaque. La tarification décidée dans le cadre du Cycle d'Uruguay a ouvert la voie à la simplification et à la libéralisation radicales des politiques agricoles. J'espère que, lorsque les négociations reprendront, en 1999, les gouvernements se montreront à la hauteur de la tâche et ouvriront leurs marchés dans le secteur agricole comme ils l'ont fait dans la plupart des industries manufacturières. Il en découlerait des gains considérables: si les réductions décidées durant le Cycle d'Uruguay avaient été appliquées aux niveaux de protection en vigueur en 1994, plutôt qu'à ceux qui existaient à la fin des années 80, cela aurait rapporté près de 100 milliards de dollars de plus et, si l'on allait au-delà, les gains seraient encore plus importants.

Il en va de même du commerce des services. Le Cycle d'Uruguay a permis d'introduire ce secteur dans la sphère multilatérale, mais il reste fort à faire dans ce domaine, en particulier de la part des pays en développement. Des services efficaces ouvrent de vastes perspectives. L'exemple des services informatiques et téléphoniques à la Jamaïque montre combien l'accès à des services de télécommunication efficaces et bon marché est essentiel. D'une manière générale, l'efficacité des services fournis accroît la compétitivité dans l'ensemble de l'économie. Par conséquent, pour en revenir au thème de la libéralisation volontaire, les Ministres devraient considérer que les négociations sur les services ont pour objet non pas d'ouvrir complètement les marchés, mais de permettre de plein gré aux entreprises nationales de choisir les meilleurs fournisseurs. L'adoption du mécanisme proposé d'échange d'informations sur les lois, les politiques et les réglementations nationales qui affectent le commerce des services serait dans l'immédiat un petit pas dans cette direction. Non seulement cela permettrait aux Membres de mieux se connaître, mais encore cela inciterait chacun à procéder à un examen salutaire de ses propres politiques.

Le système commercial mondial et les pays en développement ont beaucoup progressé au cours de la dernière décennie. Les gouvernements se pressent pour devenir Membres de l'OMC. Il existe maintenant un ensemble de règles commerciales communes à tous les Membres et nous avons assisté à une libéralisation générale et profonde, tant unilatérale que multilatérale. A vrai dire, ce sont les pays en développement qui ont procédé à la libéralisation la plus vaste, peut-être parce qu'ils avaient plus de chemin à faire. Depuis le milieu des années 80, de nombreux pays d'Amérique latine et d'Asie ont fortement réduit unilatéralement leurs droits de douane. De plus, dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les pays à haut revenu comme les pays en développement ont abaissé les droits de douane effectifs sur 30 pour cent environ de leurs importations. Mais alors que dans les premiers, la baisse du prix intérieur moyen des produits importés visés par cette mesure a été de 3 pour cent environ, dans les seconds, elle a été de l'ordre de 8 pour cent.

Le défi consiste à maintenir cette dynamique et à définir les paramètres de l'évolution du système commercial mondial au siècle prochain. Reconnaisant que ses fonctions et celles de l'OMC sont complémentaires, la Banque mondiale est heureuse de pouvoir apporter son soutien et son concours à l'OMC et à ses Membres au moment où ils s'attaquent à ces questions importantes.

Il m'est particulièrement agréable de confirmer que, comme le FMI, la Banque mondiale a récemment achevé la négociation d'un accord de coopération en bonne et due forme avec l'OMC. Cet accord, entériné par le Conseil général de l'OMC et par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, est maintenant soumis au Conseil des Gouverneurs de la Banque pour approbation finale. Il poursuivra et développera la coopération informelle qui a pendant longtemps caractérisé les relations entre la Banque et le GATT, puis entre la Banque et l'OMC. Les accords entre l'OMC et le FMI et entre l'OMC et la Banque mondiale jettent les bases d'une action concertée entre les trois organisations en vue d'uniformiser les règles du jeu du commerce international et d'aider les pays à adopter des politiques ouvertes de nature à favoriser la croissance et l'élimination de la pauvreté.